

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
12/02/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage  
12/02/2021

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 11

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-huit février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., LAUBRAY. J, MIRAN P., V. PICHEYRE, PUJOL D., VAILLS S,

Absents excusés : DABOUIS N procuration à VAILLS S, DOMINGO J.D procuration à PICHEYRE V, BADIE F. procuration à M.BRILLARD M..

**Objet de la Délibération**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA MISE EN SECURITE DU MUR ET DE LA VOIRIE CAMI DEL COUILLET A FORMIGUERES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en sécurité du mur de soutènement de la voirie et de la voirie en elle-même au Cami del Couillet à Formiguères.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **74 944.68€ HT**.

Ce dossier fait partie des investissements lourds à porter par la commune mais indispensable à l'entretien du village.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés dans l'année 2021.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes</b>	
Mise en sécurité du mur de soutènement voirie communale	74 944.68€	Autofinancement (20%)	14 988.93
		Etat (80%)	59 955.75
<b>TOTAL</b>	<b>74 944.68€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>74 944.68€</b>

2021-D010

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 066-216600825-20210218-2021_D010-DEE

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

**VU** le dossier technique préparé par la société JOSENDE, ainsi que le plan de financement ;

**CONSIDÉRANT** que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

**ADOPTE** le plan de financement du projet de travaux de mise en sécurité du mur de soutènement de la voirie et de la voirie en elle-même, tel qu'exposé ci-dessus,

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 18 février 2021

Le Maire,  
PETITQUEUX Philippe.

